

## Communiqué de Presse

« Les policiers sont satisfaits d'être enfin associés au débat portant sur la réforme du Code de Procédure Pénale, ils en sont les principaux acteurs. Il y a urgence à simplifier la procédure pour permettre aux Officiers de Police Judiciaire de réaliser des actes d'enquêtes » déclare Nicolas Comte, secrétaire général d'UNITE SGP POLICE.

Madame Michèle Alliot-Marie, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés a reçu ce jour ; les différentes organisations syndicales représentatives de la Police nationale afin de leur présenter l'avant projet de réforme du code de procédure pénale.

A cette occasion un calendrier prévisionnel a été avancé ; il porte sur les trois éléments de cette réforme :

- refonte du régime de la garde à vue,
- simplification de la procédure pénale,
- révision complète du code de procédure pénale de l'enquête de police jusqu'aux voies d'exécutions de la peine.

Michèle Alliot-Marie a indiqué la réalisation d'une étude d'impact et sa volonté d'associer les organisations syndicales de policiers à l'élaboration de l'avant projet final. L'UNITE SGP POLICE engage dès maintenant une large consultation de ses mandants.

Les organisations syndicales auront la possibilité de proposer des amendements visant à prendre en compte les propositions des policiers, acteurs de terrain par excellence.